

## Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du vendredi 17 avril 2026

**En exercice** : 23**Présents** : 17**Excusés** : 6**Procuration** : 6**Absents** : 0**Date de la convocation** :

3 avril 2026

**Président de séance** :

Stéphane TREMBLAY

**Secrétaire de séance** :

Mattéo DUBARRY MILANO

**Rapporteurs** :

Emmanuel ALZAR

**N° interne de l'acte** :

DELB\_2026\_III\_1

Vendredi 17 avril 2026, le conseil municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du conseil.

**Membres présents :**

Stéphane TREMBLAY, Charlotte BARRAUD, Alain DEFRESNE, Laetitia CARBONNE, Emmanuel ALZAR, Aurélie DOURAIS, Philippe MILON, Mattéo DUBARRY MILANO, Soufiane EL BAILLAL, Nicolas LAROCHE, Eva KAZMIERCZAK LAFAUCHE, Abdelkbir BINOUCHE, Rachid CHEKROUNI, Vanessa MORTIEZ, Mohamed DRIF, Richard RUIZ, David BEAUTIER.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Célia FERREIRA CAPITAO représentée par Richard RUIZ, Fatna CHEIKH représentée par Charlotte BARRAUD, Michèle MUSSARD représentée par Rachid CHEKROUNI, Alexandrine DETLING représentée par Abdelkbir BINOUCHE, Justine SZYP représentée par David BEAUTIER, Jémima CHARINI représentée par Mattéo DUBARRY MILANO,

**Membres Absents** : Néant

### Objet de la délibération

Compte Financier Unique

### Contexte

Le compte financier unique (CFU) retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée émis par une collectivité locale. Le vote du CFU de l'année n doit intervenir avant le 30 juin de l'année n+1.

A la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes qu'on appelle les restes à réaliser.

Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

**Vu** le code général des collectivités territoriales;

**Vu** la délibération 13/II/2025 du conseil Municipal en date du 09 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025;

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

**Vu** la délibération 14/III/2025 du conseil Municipal en date du 09 avril 2025 approuvant les taux des taxes directes locales de l'exercice 2025;

**Vu** la délibération 2025\_IV\_3 du conseil Municipal en date du 29 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 l'exercice 2025;

**Vu** la délibération 2025\_V\_4 du conseil Municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 approuvant la décision modificative n°2 l'exercice 2025;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Après** consultation de la commission des finances en date du 01 avril 2026,

**Considérant** que le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel ALZAR, Adjoint au Maire délégué aux finances, relatif aux conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 18 voix pour, 4 abstentions ( Richard RUIZ, Justine SZYP, David BEAUTIER et Célia FERREIRA-CAPITAO)et 1 personne n'ayant pas pris part au vote ( Stéphane TREMBLAY) :

**Article I : D'adopter** le compte financier unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit:

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	4 047 939,31 €	1 898 760,35 €	5 974 750,00 €	5 327 880,16 €
Recettes	4 047 939,31 €	1 855 610,38 €	5 974 750,00 €	5 984 249,93€
<b>Excédent</b>				<b>656 369,77 €</b>
<b>DEFICIT</b>		<b>43 149,97 €</b>		

**Article II : De prendre acte** que le solde de réalisation affiche un excédent global de 613 219,80 €

	Investissement		Fonctionnement	
	Déficit	excédent	Déficit	excédent
Solde des réalisations de l'exercice	<b>43 149,97 €</b>			<b>656 369,77 €</b>
résultat antérieur reporté de la section		851 585,43€		
<b>Excédent</b>		<b>808 435,46 €</b>		<b>656 369,77 €</b>

**DEFICIT**

**Article III : De prendre acte** que le résultat de clôture affiche un excédent global de 1 464 805,23 €,

**Article IV : De rappeler** que l'état des restes à réaliser 2025 s'établit comme suit:

DEPENSES	311 187,39 €
RECETTES	46 914,40 €

**Article VI : De prendre acte** que les résultats sont en adéquation avec les comptes établis par Monsieur le Receveur.

**Article VII :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article VIII :** Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme, le 17 avril 2026.

Le Maire,  
Stéphane Tremblay,

